



## REGLEMENT MEGAVALANCHE®

Propriété de George EDWARDS

(Enregistrement national : 063464396 / EU+international : 681866 / règlement de l'épreuve : 208804-131004)

UNION CONFEDERALE COORDINATION  
36 rue Mérimée – 06110 LE CANNET France - Tel : +33 (0)4 93 43 51 54  
info@uccsportevent.com / www.megavalanche.com

-1- Copyright 2016 UCC



## Sommaire

PREAMBULE .....	3
1. DEFINITION.....	3
2. PARTICIPATION.....	3
3. INSCRIPTION.....	4
4. CATEGORIES ET CLASSEMENTS .....	5
5. ATTRIBUTION DES DOSSARDS .....	6
6. EQUIPEMENT.....	7
7. ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF .....	8
8. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES .....	8
9. OBLIGATIONS SPORTIVES .....	8
10. PARCOURS.....	9
11. DEROULEMENT.....	9
12. ORDONNANCEMENT DES LIGNES DE COURSES MEGAVALANCHE® .....	10
13. MANCHE(S) DE COURSE .....	11
14. RECOMPENSES .....	12
15. PENALITES .....	13
16. RECLAMATIONS.....	14
17. DROIT D'IMAGES .....	15
18. GENERALITES COMMUNES A TOUS TYPES D'EPREUVES .....	15
ANNEXE 1 Critères d'éligibilité à la position de « Prioritaire » .....	16
ANNEXE 2 REGLEMENT TEMS.....	18



## PREAMBULE

---

**George EDWARDS** est l'inventeur des règles de course appliquées à la formule **DESCENTE MTB MARATHON**. Ces règles garantissent l'équité sportive, la cohésion du déroulement et la sécurité passive des acteurs des compétitions. L'exploitation de ce support réglementaire a été éprouvée depuis 1995 au travers des manifestations de notoriété internationale : **MEGAVALANCHE®**, **MAXIAVALANCHE®**. Ces opérations ont fait l'objet d'une concession entre **George EDWARDS** et la **S.A.R.L. UCC** pour l'exploitation des noms et de ce concept.

## 1. DEFINITION

---

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. La seule autorité compétente sera celle du jury pour l'application du présent règlement.

La **MEGAVALANCHE®** est ouverte à **2.200 concurrents** maximum (2.000 hommes et 200 dames) professionnels et amateurs.

Les départs s'effectuent en ligne sur des parcours retenus prioritairement pour assurer une sécurité passive et une diversité d'obstacles et de franchissements, privilégiant les qualités propres à la discipline que sont force et endurance conjuguant adresse et capacité d'improvisation tout en exploitant la technologie propre aux vélos de montagne polyvalents.

## 2. PARTICIPATION

---

- 2.1. Cette compétition est ouverte aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une Carte Multisports Assur délivrée par UCC (revendeur agréé de CICP) et/ou d'une licence délivrée par les fédérations nationales affiliées à l'Union Cycliste Internationale, à jour des obligations induites par leur demande d'inscription.
- 2.2. Cette compétition est également accessible aux non licenciés, leur droit d'engagement peut être alors majoré, un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport cycliste de moins de 12 mois (à la date de l'épreuve) ou une autre licence sportive de l'année en cours sont à fournir.
- 2.3. Cette compétition est ouverte aux participants âgés de 15 ans et plus.



### 3. INSCRIPTION

---

#### Engagement par courrier

Les demandes d'inscription sont à envoyer sur un bulletin type (dans la limite des places disponibles), accompagné du règlement à:

**UCC Inscriptions – 36 Rue Mérimée – 06110 Le Cannet – France**

#### 3.2. Engagement en ligne

<https://www.engage-sports.com/megavalanche-france-2016/>

#### 3.3. Frais d'inscription

**Inscription** : 60 € + accès remontées mécaniques

**Assurance Annulation** : 4 €

#### 3.4. Accès remontées mécaniques

Tout compétiteur doit être munit de son forfait électronique qui lui sera délivré, accompagné d'un justificatif sur lequel le détenteur devra inscrire le code figurant au dos de son forfait. En cas de perte sans ce justificatif et le numéro correspondant, le forfait ne pourra être remplacé. Une caution de 2 € pour le forfait est inclus aux frais d'inscription, celle-ci est remboursable lors de la restitution du forfait aux caisses des remontées mécaniques.

Attention ce forfait est personnel et ne pourra être utilisé par une autre personne que le compétiteur puisque chaque forfait correspond à une personne (numéro de plaques et nom de famille s'inscrivent à chacun de vos passages).

#### Tarifs Forfait

8/9 jours	50 €
6/7 jours	45 €
4/5 jours	32 €

#### 3.4 Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont clôturées si le nombre d'engagés maximum est atteint. La clôture des inscriptions en ligne intervient 6 jours francs avant la journée de qualification, dans ce délai il sera possible en fonction des disponibilités ou des désistements de prendre en compte de nouvelles candidatures à sur place à partir du mercredi, une majoration de 8 euros sera appliquée sur le montant de l'inscription.



### 3.5 Annulations préalables à la course et remboursement

Les droits sont remboursés (hors frais transaction Internet et frais de virement bancaire) si et seulement si le candidat a souscrit à « l'Assurance Annulation » (4€) en même temps que son inscription à l'épreuve. Il doit faire part de son dédit par lettre ou par Email **au minimum 10 jours avant la course.**

Au delà des 10 jours et jusqu'à la veille de l'épreuve : le candidat doit présenter un justificatif (certificat médical contre-indiquant la pratique du VTT, contrat d'embauche ou certificat de travail ou certificat de décès d'un proche) pour prétendre au remboursement de ses droits d'inscription.

Une fois l'épreuve passée et/ou en cas de non souscription à l'assurance annulation, aucun remboursement n'est effectué.

**3.6 Toute annulation sur place** pour cause médicale ou technique constatée fait l'objet d'un remboursement à hauteur de 50 % (hors forfait remontée mécanique ou/et autre prestation : hébergement...). Ce remboursement s'applique exclusivement aux participants régulièrement inscrits ayant contracté l'assurance annulation.

### 3.7 Confirmation d'inscription

Pour l'inscription sur internet via Engage Sport, une confirmation par email vous sera envoyée dès réception de la transaction ainsi que sur votre compte Engage.

Pour l'inscription papier aucune confirmation écrite vous sera expédiée (ni par voie postale, ni par email).

Tout concurrent pourra s'informer du bon enregistrement de son inscription en consultant le site [www.megavalanche.com](http://www.megavalanche.com), ou en téléphonant au service inscription au +33 (0)4 93 43 51 54

## 4. CATEGORIES ET CLASSEMENTS

---

L'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories d'âge.

### 4.1 SCRATCH MEGAVALANCHE®

Toutes catégories masculines confondues

### 4.2 SCRATCH MEGA LADIES®

**(+ de 50 concurrentes au départ)**

- JEUNES : 15 à 18 ans nées entre 1998 et 2001
- SENIORS\* : 19 à 29 ans - nées entre 1987 et 1997
- MASTERS 30\* : 30 ans et plus nées en 1986 et avant

### 4.3 CATEGORIES HOMMES : MEGAVALANCHE®

- CADETS : 15 à 16 ans nés entre 2000 et 2001
- JUNIORS : 17 à 18 ans nés entre 1998 et 1999
- SENIORS\* : 19 à 29 ans - nés entre 1987 et 1997



- **MASTERS 30\*** : 30 à 39 ans nés entre 1977 et 1986
- **MASTERS 40** : 40 à 49 ans nés en 1967 et 1976

*(\*sont exclus de cette catégorie, les Bikers issus de la liste Prioritaires – Cf Règlement général )*

#### **4.4 MEGA CHALLENGERS**

- **ESPOIRS Challengers** : 15 à 18 ans nés entre 1998 et 2001
- **SENIORS Challengers** : 19 à 29 ans - nés entre 1987 et 1997
- **MASTERS 30 Challengers** : 30 à 39 ans nés entre 1977 et 1986
- **MASTERS 40 Challengers** : 40 à 49 ans nés entre 1967 et 1976
- **MASTERS 50 Challengers** : 50 ans et plus – nés en 1966 et avant

#### **4.5 MEGA AMATEURS**

- **ESPOIRS Amateurs** : 15 à 18 ans nés entre 1998 et 2001
- **SENIORS Amateurs** : 19 à 39 ans - nés entre 1977 et 1997
- **MASTERS Amateurs** : 40 ans et plus nés en 1976 et après

#### **4.6. CLASSEMENT GENERAL**

Un classement général par temps est réalisé par tous les concurrents au départ des courses de **MEGAVALANCHE - MEGA LADIES - MEGA CHALLENGER- MEGA AMATEUR et AFFINITY.**

#### **4.7. CLASSEMENT TEMS By Continental**

Les manches de qualification et de courses de la Mégavalanche donnent lieu à l'attribution de points au classement Trophy Enduro Mass Start By Continental (Cf Annexe 2)

## **5. ATTRIBUTION DES DOSSARDS**

---

### **5.1. Spécifique aux concurrents « Prioritaires » ou avec des résultats sportifs**

Les numéros affectés aux prioritaires<sup>1</sup> correspondent à leur placement systématique sur la (les) première(s) ligne(s) et à leur affectation au prorata de leur nombre dans toutes les «courses de placement – qualification ». Toutefois, il sera tenu compte pour l'ordonnancement des premières lignes du mérite sportif des candidats titulaires d'un palmarès. Il est **de la responsabilité** de chaque candidat d'afficher ses résultats lors de son inscription dans la **case « palmarès »** prévue à cet effet. Une certification des palmarès ou critères d'accès peut être demandée par l'Organisation ou lors d'une réclamation.

*Exemple : pour des courses de placement de 100 coureurs ; N°1 à 25, N°101 à 125, N°201 à 225 etc...*

---

<sup>1</sup> Cf Annexe 1 concurrents dits "Prioritaires"



## 5.2. Les autres concurrents

Les numéros sont attribués par ordre d'enregistrement, cachet de la poste ou date d'enregistrement sur Internet faisant foi.

Cet ordre d'enregistrement est déterminant pour la position des participants sur les lignes de chaque « course de placement – qualification ».

### Exemple :

- 5 « Prioritaires » + 5 inscriptions de candidats avec palmarès + 15 inscriptions enregistrées entre le 1/01/N et le 15/02/N forment la première ligne de la 1<sup>ière</sup>, de la 2<sup>ème</sup>, de la 3<sup>ème</sup>... vague de « course de placement – qualification ».

- 25 inscriptions enregistrées entre le 16/02/N et le 15/03/N forment la deuxième ligne de la 1<sup>ière</sup>, de la 2<sup>ème</sup>, de la 3<sup>ème</sup>... vague de « course de placement – qualification ».

- Etc...

## 5.3. Les Dames

Le même processus est appliqué pour les catégories **Dames**. Elles ont des numéros groupés et consécutifs. Les numéros sont attribués selon leur palmarès puis par ordre d'enregistrement cachet de la poste ou jour d'enregistrement sur Internet faisant foi.

**5.4 Pour les catégories spécifiques** à chaque série les participants ont des numéros groupés et consécutifs.

## 6. EQUIPEMENT

---

Chaque participant devra être **obligatoirement** équipé de :

- un casque intégral
- coudières
- gants longs.

Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ. Des contrôles inopinés pourront être faits par un membre de l'équipe de l'organisation UCC. (Se reporter aux règlements des épreuves)

**6.1 Les compétiteurs sont seuls responsables** de la fiabilité des équipements de protection qu'ils utilisent : casque, coudières, genouillères etc...

**6.2 Les concurrents devront effectuer la totalité** de leur course avec l'équipement de protection imposé par le règlement de l'épreuve sous peine de pénalité.



## 7. ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF

---

**7.1 Le contrôle administratif** des concurrents se déroule 48h avant la journée de qualification.

**7.2** Un concurrent est considéré comme régulièrement engagé que lorsqu'il a rempli le formulaire d'engagement et qu'il a en même temps réglé le montant de celui-ci.

**7.3** Les concurrents doivent être régulièrement engagés et présenteront au contrôle leur pièce d'identité ainsi que leur Carte Multisports Assur et/ou leur licence ou leur certificat médical. En contre partie, l'organisateur leur remet leur dossard et une plaque de guidon.

**7.4** Les candidats non-inscrits peuvent se présenter au contrôle administratif dès l'ouverture. En cas de surnombre, ils pourront figurer sur une liste d'attente. Une plaque spéciale leur sera délivrée pour les essais. Un appel des non-inscrits figurant sur la liste d'attente sera fait à la clôture des contrôles administratifs afin de remplacer les absents.

## 8. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

---

**8.1** Les vélos admis au contrôle technique pour participer aux compétitions organisées par l'U.C.C. sont du type VTT; les roues sont de 26 pouces au minimum. Les pneus clous sont interdits. Toute extrémité saillante doit être recouverte ou faire l'objet d'un bouchage.

**8.2** Les compétiteurs sont seuls responsables du bon fonctionnement des VTT et des matériels qu'ils utilisent.

**8.3** La plaque avant doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux partenaires officiels d'UCC **à l'exclusion de tout autre**, et doivent être conservés dans leur configuration originale, notamment l'emplacement réservé à « **l'autocollant de ligne** ». La mauvaise tenue, la modification ou l'absence de ces supports entraîne des pénalités (**Art.16**).

## 9. OBLIGATIONS SPORTIVES

---

Les conditions particulières de course portent le Comité d'Organisation à attirer l'attention des participants **sur l'esprit sportif et responsable** qui doit prédominer dans leurs actes de concurrents, en particulier, prendre le temps d'informer le poste de secours le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessiterait des soins.



## 10. PARCOURS

---

**10.1.** Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du circuit matérialisées par des filets, rubalise, portes de slalom, banderoles et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie de piste, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté.

**10.2.** Un autocontrôle<sup>2</sup> garantit le déroulement en toute sportivité des compétitions en autorisant un participant à déposer une réclamation, en conformité avec l'article "**Réclamations**" (**Art.17**), à l'encontre d'un concurrent qui aurait emprunté délibérément une voie raccourcissant réellement le parcours officiel. Toute infraction constatée par un contrôleur ou rapportée par au moins **un concurrent** peut entraîner une pénalité, voire la disqualification du concurrent mis en cause.

**10.3.** Le tracé à suivre obligatoirement est déterminé par le sentier, chemin existant ou jalonnage avec rubalise. Toutefois, des variantes de trajectoires peuvent être admises **à condition de soumettre ces options avant le déroulement des compétitions** au Directeur de Course. Si celui-ci valide cette option, elle fera l'objet d'une information publique énoncée lors du briefing et/ou affichée au PC Course.

**10.4.** Les parcours sont matérialisés et définitifs dans la période réservée aux « essais officiels » 24h avant la journée de qualification. Ils ne pourront plus subir de modifications avant les courses de placement, sauf cas de force majeure laissée à l'appréciation du Directeur de course.

**10.5.** Tout concurrent doit franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour être classé.

## 11. DEROULEMENT

---

### 11.1. Les vagues de courses de placement - Qualification

**Définition :** Les « courses de placement – qualification » se déroulent la veille de la 1ere journée de compétition. Leur fonction est d'établir la hiérarchie équitable des positions sur les lignes de départ.

**Le Nombre idéal maximum de concurrents hommes par vague de qualification est de 175. Le nbr de vagues est déterminés en fonction des conditions de courses et du nombre global d'inscrits.** 1 vague réservée à la catégorie DAMES, une autre à la catégorie E-Bike, et 1 vague est réservée à la MEGAKID.

**Constitution des lignes :** Les lignes de départ des « courses de placement - qualification » sont constituées en positionnant 20 à 30 coureurs par ordre croissant de numéros dans l'aire de départ de chaque vague.

---

<sup>2</sup> Autocontrôle : la réclamation rapportée par 1 concurrent au Directeur de course comporte obligatoirement : résumé et croquis de l'incident, position sur le parcours, évaluation du temps gagné et autres commentaires



#### **Procédure de départ :**

- 20 minutes avant l'heure de départ de la vague les concurrents doivent obligatoirement se présenter et s'assurer d'être portés sur le registre du Juge à l'entrée de l'aire de départ.
- 10 minutes avant l'heure de départ de la vague les concurrents doivent obligatoirement assister au briefing du Directeur de course qui donne les dernières informations relatives : au tracé, à la position des contrôleurs, des secours, au processus de départ, etc...
- 5 minutes avant l'heure de départ les coureurs sont tenus de se placer derrière le ruban de ligne.
- affichage : 1 minute, 30 secondes et 5 secondes période aléatoire avant la levée des bandes de départ.

#### **11.2. Arrivée**

Tous les concurrents doivent passer la ligne d'arrivée pour avoir accès aux manches de course dans le créneau horaire réservé aux « courses de placement – qualification ».

#### **11.3. Repêchage automatique pour les pilotes « Prioritaires »**

A l'issue des qualifications les participants figurant dans la liste « Prioritaires » font systématiquement l'objet d'un remplacement à la 4<sup>ème</sup> ligne soit (ligne D) de la course scratch **MEGAVALANCHE®**, si ces derniers ont abandonné ou ne figurent pas dans les qualifiés à ces courses.

#### **11.4. Catégorie Masters 50**

En **MEGAVALANCHE®**, les Masters 50 sont systématiquement positionnés en **MEGAVALANCHE CHALLENGERS**.

Les Masters 50 qualifiés parmi en **MEGAVALANCHE®** (dans les 35 premiers de leur vague de qualification) sont automatiquement positionnés sur la première ligne de la **MEGAVALANCHE CHALLENGERS**, les autres sont positionnés à leur place.

#### **11.5. Abandon**

Les participants ayant abandonnés sans franchir la ligne doivent signifier leur désir de participer à la course auprès du responsable du chronométrage ; ils seront alors réintégrés et positionnés derrière la dernière ligne des départs de manches de course de classe **CHALLENGERS, AMATEURS ou AFFINITY**.

**11.6. En cas d'impossibilité d'organiser les « courses de placement – qualification », l'ordonnancement s'effectue en positionnant les coureurs « Prioritaires » puis les candidats titulaires d'un palmarès sportif puis par ordre d'enregistrement des inscriptions.**

## **12. ORDONNANCEMENT DES LIGNES DE COURSES MEGAVALANCHE®**

---

A l'issue des « courses de placement - qualification », tous les participants sont tenus de retirer la lettre autocollante désignant leur position, munis d'une pièce d'identité. Ce support autocollant doit figurer obligatoirement sur l'emplacement réservé (*ligne*) de la plaque de numéro pour accéder à leur ligne de départ respective des courses **MEGAVALANCHE** et classes **CHALLENGERS, AMATEURS et AFFINITY 1 & 2**.



## 13. MANCHE(S) DE COURSE

---

### 13.1. Définition

La manche de course détermine le classement final de la manche de course **MEGAVALANCHE®** et donne accès à l'attribution des points pour les différents classements (cf: art 4)

### 13.2. Formation sur les lignes de courses

**13.2.1** Les lignes de départ des «manches de course **MEGAVALANCHE®**» sont constituées en positionnant idéalement 24 à 30 coureurs (selon espace) par ordre croissant des lettres figurant sur les autocollants de ligne collés sur la plaque et par groupe de classement dans l'aire de départ de chaque course.

**13.2.2** Les concurrents accèdent à leur position sur ordre du Juge de départ à partir de :

- la lettre de ligne (place obtenue en course de placement - qualification)
- la place obtenue en course de placement – qualification (ex : 4 premiers, puis 4 seconds ...)
- le temps réalisé en course de placement - qualification)

### 13.3 Identification des groupes de course

#### MEGAVALANCHE ALPE D'HUEZ

- **Groupe MEGAVALANCHE® Alpe d'Huez :**

Les 350 \* meilleurs ayant obtenu les 350 meilleures places sur les 10 manches de qualification  
Du 1<sup>e</sup> au 35<sup>e</sup> de chaque course de placement – qualification.

- **Groupe MEGA CHALLENGERS Alpe d'Huez :**

Les 350\* classés au-delà des 350 meilleurs sur les manches de qualification  
Du 36<sup>e</sup> au 70<sup>e</sup> de chaque course de placement – qualification.

- **Groupe MEGA AMATEURS Alpe d'Huez :**

Les 250 classés\* au-delà des 700 meilleurs sur les manches de qualification  
Du 71<sup>e</sup> au 94<sup>e</sup> de chaque course de placement – qualification.

- **Groupes MEGA AFFINITY 1 et 2 Alpe d'Huez :**

**chronométrage individuel – Pas de départ en ligne**

Tous les autres qualifiés ayant été classé au-delà de 950<sup>ème</sup> \*

Du 95<sup>e</sup> au 130<sup>e</sup> de chaque course de placement – qualification.

L'appel sur les lignes de départ se fait par ordre de lette, de position, et de temps réalisé lors de la manche de qualification. Ligne A: tous les premiers et tous les seconds, appelés par ordre de temps réalisé, Ligne B tous les troisièmes et quatrièmes... etc (*selon nombre de vague de qualification*)

UNION CONFEDERALE COORDINATION

36 rue Mérimée – 06110 LE CANNET France - Tel : +33 (0)4 93 43 51 54

info@uccsportevent.com / www.megavalanche.com

-11- Copyright 2016 UCC



#### 13.4. Précision

Afin de préserver un bon ordre sur la grille de départ, tous les participants et, plus particulièrement ceux titulaires des lettres correspondant aux lignes A, B, C, D, E et F, ont l'obligation de se trouver sur la plateforme de départ à l'heure qui leur est impartie sous peine de se voir infliger une rétrogradation (**Art. 16 voir liste des pénalités**).

#### 13.5. Chronologies des manches de course MEGAVALANCHE ALPE D'HUEZ

Samedi 9 juillet **MEGA LADIES, MEGA CHALLENGERS et MEGA AFFINITY (1)**

**09 h 00 :** Départ E-Bike Serie  
**09 h 15 :** Départ MEGA LADIES  
**09 h 30 :** Départ MEGA CHALLENGERS  
**A partir de 09 h 45 :** MEGA AFFINITY (1) - Départ au gré des arrivées

Dimanche 10 juillet **MEGAVALANCHE, MEGA AMATEURS et MEGA AFFINITY (2)**

**09 h 00:** Départ MEGAVALANCHE  
**10 h 00 :** Départ MEGA AMATEURS  
**A partir de 10 h 15:** Départ MEGA AFFINITY (2) - Départ au gré des arrivées

## 14. RECOMPENSES

---

La participation des concurrents à la cérémonie protocolaire est obligatoire. En cas d'absence non justifiée, le compétiteur ne perçoit pas son prix et des sanctions sportives peuvent être décidées. Coupes et/ou trophées au 3 premiers de chaque catégorie des différentes classes.

#### **14.1.1 Classement Scratch Hommes MEGAVALANCHE® :**

**1<sup>e</sup> Séjour :** Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2015

**2<sup>e</sup> Séjour :** Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2015

**3<sup>e</sup> Séjour :** Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2015

**4<sup>e</sup> Vol** (au départ de Paris) pour la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2015

**5<sup>e</sup> Vol** (au départ de Paris) pour la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2015



#### **14.1.2 Classement Scratch Dames MEGA LADIES :**

1<sup>e</sup> Séjour : Vol (au départ de Paris) + Hébergement (Bungalow partagé) à la MEGAVALANCHE® de l'île de la Réunion 2015

#### **14.1.3 Classement par catégorie pour la MEGAVALANCHE :**

1 <sup>e</sup> Cadet :	350€
1 <sup>e</sup> Junior :	350€
1 <sup>e</sup> Senior :	350€
1 <sup>e</sup> Master 30:	350€
1 <sup>e</sup> Master 40:	350€
1 <sup>e</sup> Master 50:	350€

Les voyages sont nominatifs, non échangeables et non modifiables.

## **15. PENALITES**

---

Ces sanctions sont estimées et validées par le Jury de Course.

#### **15.1. Tenue de course et accessoires obligatoires manquants**

- Pas de casque intégral :
- Pas de coudières :
- Pas de gants longs :

Refus de Départ  
2 minutes de Pénalité  
2 minutes de Pénalité

#### **15.2. Plaque de course ou dossard non conforme**

1 minute de Pénalité

#### **15.3. Absence d'autocollant de ligne**

Rétrogradation d'une ligne

#### **15.4. Entrée en zone de départ après l'appel**

##### **15.4.1** Alors que la ligne du coureur concerné est déjà installée

Rétrogradation d'une ligne

##### **15.4.2** Alors que les 2 lignes suivantes (ou plus) sont déjà installées

Rétrogradation de 2 lignes

#### **15.5. Coupes validées par un contrôleur ou autocontrôle<sup>3</sup>**

La pénalité avérée ne peut être inférieure à 30 secondes.

Pénalité de temps : 5 à 10 fois

le gain de temps estimé en tenant compte de la dangerosité de l'acte

#### **15.6. Retrait de dossard hors temps** nécessaire à réaliser une reconnaissance

Positionnement du coureur sur la dernière ligne de sa « course de placement - qualification »

---

<sup>3</sup> *Autocontrôle : la réclamation rapportée par 1 concurrent au Directeur de course comporte obligatoirement : résumé et croquis de l'incident, position sur le parcours, évaluation du temps gagné et autres commentaires*



### 15.7. Faute au départ impliquant l'arrêt de la course

- Le juge au départ assisté par la prise de vue numérique
- Le ou les coureurs coupables d'un faux départ, lors de la remise en aire de départ

Rétrogradation d'une ligne

2 minutes de Pénalité

### 15.8. Faute au départ

- Le juge au départ assisté par la prise de vue numérique

2 minutes de Pénalité au(x)  
coureur(s) en faute

### 15.9. Pollution et dégradation du/des sites par les concurrents ou leur assistance

2 minutes de Pénalité

### 15.10. Autres

15.10.1 Absence de casque pendant la compétition :

Disqualification

15.10.2 Circulation en sens inverse de la course :

2 minutes de Pénalité

15.10.3 Essais dans la/les périodes de course :

2 minutes de Pénalité

15.10.4 Non-assistance à un coureur en danger :

Disqualification

15.10.5 Manque de politesse ou insulte auprès d'un membre du CO :

Disqualification

## 16. RECLAMATIONS

---

16.1. Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve, le comportement des autres concurrents et un rapport d'**autocontrôle** doivent faire l'objet d'un écrit remis au Directeur de course comportant obligatoirement :

une déclaration écrite comportant :

- Nom, Prénom, Téléphone et adresse mail du requérant
- N° de dossard et description (marque vélo, tenue...) du présumé coupable
- Résumé et croquis de l'incident,
- position sur le parcours,
- évaluation du temps gagné et autres commentaires,

dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du requérant.

16.2 Le Jury convoque le présumé coupable pour lui exposer les faits qui lui sont reprochés. Tout concurrent mis en cause est entendu par le Jury. A l'issue de cet entretien, la décision du Jury est sans appel.

16.3 Le Jury est composé par :

- un athlète désigné dans la liste des « **Prioritaires** ».
- le Directeur de Course,
- Le Superviseur du Comité d'organisation local ou le Marshal Manager



## 17. DROIT D'IMAGES

---

**17.1** Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

**17.2** Les professionnels médias, photographes et cameraman doivent obtenir leur accréditation auprès de S.A.R.L. UCC détenteur de l'exploitation de tous les droits commerciaux inhérents à la marque MEGAVALANCHE® et plus généralement toutes les compétitions organisées à partir de la réglementation post-citées.

## 18. GENERALITES COMMUNES A TOUS TYPES D'EPREUVES

---

### 18.1 Sécurité et Assistance:

Elle est assurée par un réseau de postes de contrôle et de postes médicaux composés de Médecins, Kinésithérapeutes, Contrôleurs, Signaleurs, vêtus d'un chasuble reconnaissable.

### 18.2 Contrôle antidopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Tout contrôle positif entraînera une disqualification immédiate



## ANNEXE 1 Critères d'éligibilité à la position de « Prioritaire »

Les participants dont les numéros sont réservés figurent sur la liste des « **Prioritaires** » à condition que la case « *Palmarès* » sur le bulletin d'inscription soit complétée, que les résultats soient effectifs et correspondent aux conditions pour être « **Prioritaire** ».

La composition du listing « **Prioritaires** » est élaboré en fonction des meilleures places que les coureurs ont obtenus **l'année N-1** :

### HOMMES :

- **MEGAVALANCHE® - Descente Marathon**

*10 premiers au classement général (SCRATCH) de la MEGAVALANCHE*

- **MAXIAVALANCHE® – Coupe d'Europe DH Marathon**

*20 premiers au classement général (SCRATCH) de la MAXIAVALANCHE*

- **TRANSVESUBIENNE®**

*5 premiers au classement (SCRATCH) de la TRANSVESUBIENNE*

- **EPREUVES INTERNATIONALES (UCI) – Championnats du Monde et Coupe du Monde**

*70 premiers au classement général (SCRATCH Elites) des Championnats du Monde (DH & XC)*

*50 premiers au classement général élite de la Coupe du Monde (DH & XC)*

- ❖ **EPREUVES EUROPEENNES (UEC) – Championnats d'Europe**

*20 premiers au classement général (SCRATCH Elites) des Championnats Continentaux (DH & XC)*

- ❖ **EPREUVES NATIONALES – Championnats Nationaux**

*10 premiers au classement général (SCRATCH) des Championnats Nationaux (DH & XC)*

*5 premiers au classement général (SCRATCH) des Championnats Nationaux (4X)*

### **DAMES**

- ❖ **MEGAVALANCHE® - Descente Marathon**

*5 premières au classement général de la MEGAVALANCHE LADIES*



❖ **MAXIAVALANCHE® – Coupe d'Europe DH Marathon**

*5 premières au classement général (SCRATCH) de la MAXIAVALANCHE*

❖ **TRANSVESUBIENNE®**

*La première au classement DAMES de la TRANSVESUBIENNE*

❖ **EPREUVES INTERNATIONALES (UCI) – Championnats du Monde et Coupe du Monde**

*10 premières au classement général Dames Elites Championnats du Monde (DH & XC)*

*5 premières au classement général Dames Elites de la Coupe du Monde (DH & XC)*

❖ **EPREUVES EUROPEENNES (UEC) – Championnats d'Europe**

*3 premières au classement général Dames Elites Championnats Continentaux (DH & XC)*

❖ **EPREUVES NATIONALES – Championnats Nationaux**

*3 premières au classement général Dames des Championnats Nationaux (DH & XC)*

*La première au classement général Dames des Championnats Nationaux (4X)*

UNION CONFEDERALE COORDINATION

36 rue Mérimée – 06110 LE CANNET France - Tel : +33 (0)4 93 43 51 54

info@uccsportevent.com / www.megavalanche.com

-17- Copyright 2016 UCC



## ANNEXE 2 REGLEMENT TEMS

# TROPHEE ENDURO MASS START

**Art.1** Le **classement T.E.M.S.** permet d'établir une hiérarchie précise mise à jour après chaque compétition figurant dans le programme UCC.

**Art.2** Un barème de point du **1er au 342ème** est attribué dans les courses sélectionnées avec un coefficient modulé en fonction des différents niveaux sportifs induits :

Il est établi par l'addition de tous les points correspondant aux places obtenues sur chacune des étapes 2015 de ces courses, listées sur le Règlement TEMS 2015 édité par UCC.

**Art. 3** Une absence n'est pas considérée comme un résultat.

**Art.4** En cas d'abandon, le retrait sur place du dossard et de la plaque de course donne lieu à l'attribution **d'un point**.

**Art.5** Pour le classement final, en cas d'égalité les concurrents sont départagés en fonction du nombre de places de premier, de places de second, etc ; puis en fonction de la place obtenue lors de la dernière étape.

**Art.6** Les points sont attribués jusqu'au 342ème selon le barème général des points ci-après.

### **Art.7 Récompenses**

Les 3 premiers du classement général TEMS seront récompensés de lots CONTINENTAL

1er : 1500€ + 2 pneus VTT + 1 Veste

2<sup>ème</sup> : 1000€ + 2 pneus + 1 Veste

3<sup>ème</sup> : 500€ + 2 pneus + 1 Veste

4ème au 20ème : 2 pneus Continental



## TEMS - BAREME DES POINTS

Position	Points	Ecart						
1	302		35	115	1	70	80	1
2	267	35	36	114	1	71	79	1
3	237	30	37	113	1	72	78	1
4	212	25	38	112	1	73	77	1
5	192	20	39	111	1	74	76	1
6	182	10	40	110	1	75	75	1
7	174	8	41	109	1	76	74	1
8	168	6	42	108	1	77	73	1
9	164	4	43	107	1	78	72	1
10	162	2	44	106	1	79	71	1
11	160	2	45	105	1	80	70	1
12	158	2	46	104	1	81	69	1
13	156	2	47	103	1	82	68	1
14	154	2	48	102	1	83	67	1
15	152	2	49	101	1	84	66	1
16	150	2	50	100	1	85	65	1
17	148	2	51	99	1	86	64	1
18	146	2	52	98	1	87	63	1
19	144	2	53	97	1	88	62	1
20	142	2	54	96	1	89	61	1
21	140	2	55	95	1	90	60	1
22	138	2	56	94	1	91	59	1
23	136	2	57	93	1	92	58	1
24	134	2	58	92	1	93	57	1
25	132	2	59	91	1	94	56	1
26	130	2	60	90	1	95	55	1
27	128	2	61	89	1	96	54	1
28	126	2	62	88	1	97	53	1
29	124	2	63	87	1	98	52	1
30	122	2	64	86	1	99	51	1
31	120	2	65	85	1	100	50	1
32	118	2	66	84	1	101	49	1
33	117	1	67	83	1	102	48	1
34	116	1	68	82	1	103	47	1
			69	81	1	104	46	1



## TEMS - BARÊME DES POINTS (Suite)

Position	Points	Écarts
105	45	1
106	44	1
107	43	1
108	42	1
109	41	1
110	40	1
111	39	1
112	38	1
113	37	1
114	36	1
115	35	1
116	34	1
117	33	1
118	32	1
119	31	1
120	30	1
121	29	1
122	28	1
123	27	1
124	26	1
125	25	1
126	24	1
127	23	1
128	22	1
129	21	1
130	20	1
131	19	1
132	18	1
133	17	1
134	16	1
135	15	1
136	14	1
137	13	1
138	12	1
139	11	1
140	10	1
141	9	1
142	8	1
143	7	1
144	6	1
145	5	1
146	4	1
147	3	1
148	2	1
149	2	0
150	1	1

1 point est attribué du 150<sup>e</sup> au 342<sup>e</sup>